

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 avril 2010

Régulièrement convoqué (convocation du 03.04.2010), Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles Bélicard, le Maire.

Membres présents : Jean ANTHEAUME, Noël PERRET, Brigitte CLERC adjoints, Sophie PREAUD, Jean Paul PANNETIER, Denis FAYARD, Jérôme TEILLERE, Jean Luc PERRET.

Absents excusés : Paméla ROUGEOT & Richard LOPEZ.

Chaque membre ayant reçu le P. V. de la dernière réunion en date du 12 mars 2010, il n'y est fait aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des présents.

Jean ANTHEAUME est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

COMPTABILITE DOSSIER BOULANGERIE :

Il est fait lecture des chiffres du compte administratif 2009 de la boulangerie. Ils sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2009 établi par le receveur municipal. L'excédent de fonctionnement s'élève à 804.46 €. Le déficit d'investissement s'élève à 3 772.22 €. Celui de l'exercice précédent (excédent reporté 2008) est de 4 519.49 €. Le déficit global est donc de 8 291.71 €.

L'excédent de fonctionnement 2009 s'élève à 9 096.17 €.

Le maire quitte la salle pendant la délibération.

Le conseil municipal approuve et signe le compte administratif 2009.

Il décide d'inscrire la somme de 804.46 € au compte 002 (recettes fonctionnement) et la somme de 8 291.71 € au compte 1068 (recettes d'investissement) du budget primitif 2010.

Le maire réintègre la salle de réunion. Il est fait lecture de toutes les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010 et après délibération, le conseil municipal approuve et signe le budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 10 678.46 € et en section d'investissement à 16 132.71 €.

COMPTABILITE DOSSIER COMMUNE :

Il est fait lecture des chiffres du compte administratif commune 2009. Ils sont en concordance avec ceux du compte de gestion établi par le receveur municipal. L'excédent de fonctionnement s'élève à 80 569.79 €. Il n'y avait pas d'excédent pour l'exercice 2008. Le déficit d'investissement 2009 s'élève à 4 223.04 €. Celui de l'exercice précédent est de 32 748.64 € (déficit reporté de 2008). Le déficit global est de 36 971.68 €.

Le maire quitte la salle pendant la délibération.

Le conseil municipal approuve et signe le compte administratif 2009.

Il décide d'inscrire au budget primitif commune 2010 la somme de 36 971.01 € au compte 001 (dépenses d'investissement), la somme de 70 071.91 € au compte 1068 (recettes d'investissement) et la somme de 10 497.88 € au compte 002 (recettes de fonctionnement).

Le maire réintègre la salle. Il fait lecture de toutes les prévisions budgétaires pour l'exercice 2010 et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et signe le budget primitif 2010 qui s'équilibre en section d'investissement à 230 872.91 € et en section de fonctionnement à 282 193.88 €

La délibération de la séance précédente concernant les restes à réaliser est annulée du fait de celle prise en février pour autorisation de dépenses d'investissement (% maximum à 25 %).

Le conseil municipal fixe le montant des diverses subventions communales 2010, à savoir : ADMR 385 €, AAE 305 €, Relais Biblio 350 € (en 2011 la subvention sera exceptionnellement plus importante du fait du transfert des locaux et de son informatisation), Clique MATOUR 100 €, Coopérative scolaire 200 € + 125 € à titre exceptionnel pour permettre l'achat de nouveaux manuels de français, Sapeurs Pompiers MATOUR 150 €, Amicale Secrétaires Mairies Adt Mâcon 40 €, Centre Léon Bérard 50 € ; soit 1 705 € distribués .

LOCATIONS : du fait du départ de Mme CHATARD de son logement au 30 avril 2010 et des faibles taux d'indice , il est décidé de ne pas procéder à la révision de son loyer au 1^{er} avril 2010. Le conseil municipal fixe le prochain loyer à la somme de 440 €. Le Maire est autorisé à faire publier des annonces de location pour ce logement. Il est autorisé à signer le prochain bail avec le ou les locataires qui seront retenus à l'appréciation du maire et des adjoints.

QUESTIONS DIVERSES :

Le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion concernant la carte communale en date du 7 avril dernier en présence de Mr FLIRDEN, du cabinet TOPOS et des membres du conseil municipal disponibles ce jour-là. Il reste à définir l'emplacement pour le projet de bar-restaurant. Il précise que chacun recevra une synthèse écrite.

Le maire fait savoir qu'une demande de permis de construire agricole a été déposée dernièrement en mairie. Il concerne le GAEC du REGAIN pour un projet de stabulation pour 50 vaches allaitantes avec stockage de foin de 1664 m² au hameau d' Ecussols.

Le maire contactera la Sté EUROVIA pour des malfaçons constatées sur la voirie communale après les travaux de réfection.

La prochaine séance est fixée au mardi 27 avril à 20 H 30 après une visite du chantier maison « Teillère » à 20 H.

Après un tour de table, le maire lève la séance à 23 H 30.